

Le #CadreBashing,

ou comment le cadre devient la tête de turc du gouvernement et du Medef.



Les ingénieurs et les cadres ont toujours été considérés comme un «laboratoire» des transformations du travail avant de les généraliser à l'ensemble des salariés. Avec la réforme des retraites et de l'assurance chômage, le gouvernement et le patronat s'attaquent cette fois ci frontalement aux ingénieurs et cadres et assimilés, tout en dissimulant les effets de ces réformes dont les cadres deviennent la vache à lait. Ainsi, pour financer la protection sociale des plus précaires, les cadres devraient renoncer à la leur ; Pour augmenter les salaires des plus modestes, ils devraient accepter la stagnation, voire la baisse, de leur propre rémunération. Tout est bon pour opposer les salariés les uns aux autres, les retraités aux actifs, les plus jeunes à leurs aînés... et pour culpabiliser tout le salariat.

Mystification de la « règle d'or » de la réforme des retraites

RAPPEL : Avec le système de répartition actuel, ce n'est pas l'Etat qui paye les retraites du privé. Ce sont les cotisations proportionnelles des salaires qui payent les pensions des retraités. Plus il y a de cotisations (et de cotisants donc d'emplois), plus les caisses de retraite sont bénéficiaires. Et surtout ce principe, mis en place en 1947 par De Gaulle, garantit de percevoir une pension stable calculée sur les 25 meilleures années de cotisation, quelque soit la durée de vie des bénéficiaires.

La règle d'or du nouveau système de retraite ne serait pas de garantir la continuité du niveau de vie entre les périodes d'activité et de retraite mais de bloquer définitivement, comme en Suède, la part des richesses nationales affectées au financement des retraites à ... 14 % du produit intérieur brut. Or aujourd'hui, celle-ci s'établit à 13,8 % ! Compte-tenu de l'augmentation du nombre de retraités, d'environ 6 millions d'ici 2045, les pensions aujourd'hui liquidées et celles qui le seront à l'avenir seraient donc condamner à baisser pour toute la population. Le niveau de la pension de retraite ne serait connu qu'au moment de la liquidation et son montant pourrait ensuite diminuer en cas de chute du PIB (récession), ce qui est aujourd'hui impossible. Concrètement la pension de retraite va baisser et deviendra variable en fonctions des politiques économiques. En fait, la règle d'or garantit la rémunération des actionnaires au détriment des retraités.



2ième effet pervers de la reforme : la durée de référence de cotisation

L'allocation de retraite sera en effet calculée sur la base du salaires moyen de la totalité de la carrière au lieu d'un calcul sur les salaires des 25 meilleures années. Les ingénieurs et cadres ayant des carrières plus ascendantes que les autres, leur salaire moyen de carrière est très en deçà de leur salaire de fin de carrière. Ils seraient donc très pénalisés : d'ailleurs le gouvernement refuse de divulguer les impacts pour cette population mais la baisse de la pension sera forcément plus importante pour les cadres que pour les autres salariés. Et pour les ponctionner encore plus, contrairement à aujourd'hui, les cadres ne seront plus couverts par le système de retraite sur la totalité de leur salaire. Ils ne pourraient acquérir de droits à retraite que dans la limite de 3 plafonds de la Sécurité sociale : 10 % des cadres seraient de ce fait « invités » à épargner, en plus de cotiser. Sauf qu'épargner coûte plus cher que de cotiser : les banquiers et les assureurs prélèvent chaque année la rémunération de l'actionnaire et de surcroît ils ne s'engagent même pas à restituer le capital épargné : l'épargnant assume seul le risque de perdre tout ou partie de son épargne sur les marchés financiers à l'occasion des divers krachs, à l'inverse de la répartition actuelle qui garantit une pension fixe.

MACRON DÉÇOIT LES ANCIENS

Et pour bien enfoncer le clou, les cadres seraient exclus des dispositifs de solidarité visant à neutraliser l'impact d'une période de chômage ou d'incapacité de travail sur le calcul des pensions. Ce qui réduira leurs trimestres validés et de fait leur pension ou repoussera l'âge de départ.

Le chômage des cadres dans le viseur



Les cadres âgés de moins de 57 ans qui gagnaient plus de 4.500 € bruts verront dorénavant leur allocation chômage diminuer de 30 % à compter du 7e mois d'indemnisation. Ils se verront également appliquer l'augmentation de la durée minimale

de travail nécessaire pour percevoir l'indemnité chômage (130 jours - ou 910 heures - au cours des 24 derniers mois ou 36 mois pour les plus de 53 ans).

Il fallait jusqu'alors comptabiliser 88 jours d'activité -ou 610 heures- au cours des 28 derniers mois. Une telle stigmatisation des ingénieurs et cadres est d'autant plus incompréhensible que leurs cotisations apportent au régime d'assurance chômage 42 % de ses ressources tandis que leur indemnisation ne représente que 15 % des dépenses ! Les cadres sont donc de gros contributeurs qui reçoivent moins que ce qu'ils cotisent. Ils ne méritent pas d'être stigmatisés.

MOI JE PENSAIS
QUE PUISQU'IL
S'ÉTAIT MIS AVEC
UNE RETRAITÉE
IL SERAIT GENTIL
AVEC LES VIEUX...



Rien ne justifie ces arbitrages entre les salariés, actifs ou retraités !



Les politiques à l'œuvre organisent le partage de la pénurie entre les différentes composantes du salariat. Sauf qu'il n'y a pas pénurie.

Dans un rapport de mai 2009 (Partage de la valeur ajoutée, partage des profits et écarts de rémunérations en France), Jean-Philippe Cotis, alors Directeur général de l'INSEE, constatait que dans les années 1980, 75 % de la valeur ajoutée nationale (la somme des richesses créées par le travail) étaient affectés aux salaires et 25 % à la rémunération du capital. 10 ans plus tard, la part des salaires a reculé de 10 points et celle des profits a corrélativement augmenté d'autant.

Les marges de manœuvre existent donc pour partager la valeur ajoutée en augmentant tous les salaires et/ou les cotisations patronales, sans opérer des arbitrages au détriment des cadres et in fine des autres salariés ... Car la baisse des salaires d'embauche et la stagnation des salaires de base des ingénieurs et cadres est un argument des employeurs pour justifier le blocage des salaires de tous ceux qui ont une qualification inférieure à la leur.



REBELLEZ VOUS !



La CGT exhorte donc les cadres à sortir de leur réserve et de leur isolement : pour eux-mêmes et pour la collectivité nationale. Comment ? En créant avec la CGT un rapport de force favorable au relèvement des salaires de base qui créera une dynamique salariale qui fait défaut depuis les années 1980, pour le financement des retraites et de la protection sociale. Il n'y a pas de fatalité, plus forte sera La CGT, plus puissant sera le rapport de force en faveur du salariat. Alors adhérez à La CGT, votez CGT, posez une journée de CP ou de Greve (code GTT 061) pour défendre vos intérêts dans les manifestations publiques.